

Plan Local d'Urbanisme

CHENEX

MODIFICATION N°2

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Cet espace est vu pour être soumis à la délibération du Conseil Municipal du 09 décembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLU de Chêne.

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES

PLAN N°	PROCEDURES		
	ECHELLE 1/4000	CONCEPTION Territoires demain	FOND CADASTRAL Cadastral.data.gouv Octobre 2024
			MISE A JOUR DU BATI
			Système de projection : Lambert 93 Droits réservés à l'Etat - Reproduction interdite Surf par NB - Fichier QGIS : 2025 030 / PLU Modif / PLU 4000 le 20.11.2025

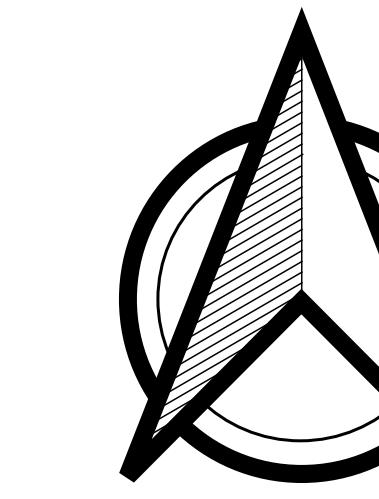
Conception : TECTA
Géolocalisation : VERTICAL SEA

Modèle : Cadastre.data.gouv

Version : Octobre 2024

Projection : Lambert 93

Date : 20.11.2025



LEGENDE

DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- UA1-Zone urbanisée : noyaux anciens du village
- UA2-Zone urbanisée : noyaux anciens des hameaux
- UB1-Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UB2-Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UC-Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UE-Zone urbanisée à dominante équipements publics ou d'intérêt collectif
- UX-Zone urbanisée à dominante activités
- UZ-Zone d'emprise de l'autoroute

- IAU1-Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- IAU1a-Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- IAU2-Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- IAU3-Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- IIAU-Zone d'urbanisation future à long terme

- A-Zone agricole
- Aa-Zone agricole à protéger
- Al-Zone agricole de taille et de capacité limitée : loisirs
- As-Zone agricole de taille et de capacité limitée : station d'épuration

- Nb-Zone naturelle : dominante boisée
- Nc-Zone naturelle : habitats diffus
- Ne-Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêt collectif
- Nr-Zone naturelle : risques et dominante humide
- Nv-Zone naturelle : vergers

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs soumis à une servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Bande d'inconstructibilité de 10 mètres à compter des berges des cours d'eau
- Bâtiments agricoles (à titre d'information)
- Haies et boisements protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâti d'intérêt architectural ou patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme; soumis à permis de démolir
- Changement de destination des constructions existantes autorisée au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation des opérations	Surface d'emprise approximative	Collectivités, services et organismes publics bénéficiaires
1	Aménagement d'une place de retournement	120 m ²	Commune
2	Elargissement de la route de la Bouteille pour la création d'un trottoir	175 m ²	Commune
3	Elargissement du trottoir de la Bouteille pour la création d'un trottoir et une zone de regroupement des ordures ménagères	97 m ²	Commune
4	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères	150 m ²	Commune
5	Création d'aires de stationnement	610 m ²	Commune
6	Extension du cimetière	1 178 m ²	Commune
7	Création d'aires de stationnement	1 468 m ²	Commune
8	Création d'aires de stationnement	686 m ²	Commune
9	Elargissement du chemin	175 m ²	Commune
10	Aménagement d'une place publique	461 m ²	Commune
11	Barrière de voie entre la route de la Bouteille et l'impasse de Cogny	165 m ²	Commune
12	Création d'un cheminement piéton de 2 m de largeur	670 m ²	Commune
13	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères	49 m ²	Commune
14	Elargissement de 2 m pour voirie et trottoir	60 m ²	Commune
15	Elargissement de 2 m pour voirie et trottoir	39 m ²	Commune
16	Elargissement de 2 m pour voirie et trottoir	344 m ²	Commune
17	Aménagement d'une place de retournement	116 m ²	Commune
18	Elargissement pour sécurisation du virage et amélioration du trottoir	20 m ²	Commune
19	Elargissement du chemin en vue de la création d'un accès à la zone IAU	105 m ²	Commune
20	Création d'un sentier pédestre reliant la rue du Merton au chemin rural dit le Fouchard	555 m ²	Commune
21	Elargissement d'environ 2 m du chemin rural dit le Fouchard	305 m ²	Commune

